

**Guide pratique
pour minimiser
les risques de
dégâts d'eau**

Au Québec, plusieurs réclamations en dommages causés par l'eau dans des résidences sont déposées chaque année. Afin de bien informer les citoyens sur les bonnes pratiques pour minimiser les risques de dégâts d'eau, la Ville de Drummondville propose divers trucs et astuces dans ce guide préventif. Ce guide permet aux citoyens d'en apprendre davantage sur les sept principales causes de dégâts d'eau pouvant survenir au sous-sol d'une résidence et de connaître divers moyens préventifs des plus simples afin d'y remédier.

Ce guide a été publié par la Ville de Drummondville en juillet 2017.

Coordination

Service des communications

Contenu

Division du greffe

1

Clapet antirefoulement (clapet de retenue)

Lors de pluies abondantes, le clapet antirefoulement empêche les eaux usées de l'égoût municipal de se déverser dans le sous-sol d'une résidence, entre autres, par l'entremise des appareils sanitaires ou des drains de plancher.

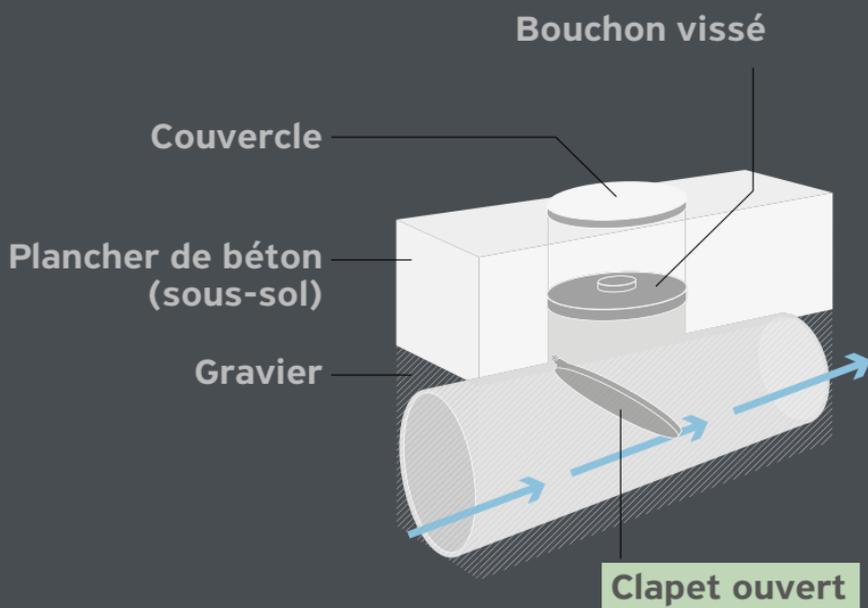
Par ailleurs, en vertu des articles 134.1 et suivant du Règlement municipal no 3500, un clapet de retenue doit être installé et maintenu en bon état de fonctionnement sur tous les embranchements qui reçoivent les eaux usées; soit les appareils de plomberie localisés dans le sous-sol. À défaut, la Ville de Drummondville ne peut être tenue responsable des dommages causés à un bâtiment à la suite d'un refoulement des eaux usées.

*LE CLAPET ANTIREFOULEMENT
DOIT DONC OBLIGATOIREMENT ÊTRE
CONFORME, FONCTIONNEL ET
ACCESSIBLE.*

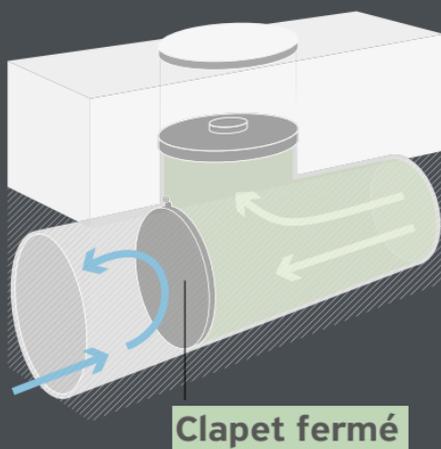
Astuces

- **ENTRETENIR CHACUN DES CLAPETS ANTIREFOULEMENT UNE FOIS PAR ANNÉE :**
 - 1 RETIRER LE COUVERCLE ET DÉVISSER LE BOUCHON D'ACCÈS;**
 - 2 DÉGAGER LE CLAPET (PETITE PORTE À BASCULE), LE NETTOYER ET VÉRIFIER L'ÉTAT DE SON JOINT D'ÉTANCHÉITÉ EN CAOUTCHOUC;**
 - 3 REPLACER LA PORTE À BASCULE EN S'ASSURANT QUE RIEN N'EMPÊCHE SON LIBRE MOUVEMENT;**
 - 4 REVISSER SOLIDEMENT LE BOUCHON D'ACCÈS ET REPLACER LE COUVERCLE.**

SITUATION HABITUELLE



SITUATION DE REFOULEMENT



2

Gouttières (descente pluviale)

Les gouttières d'une résidence peuvent aussi devenir une cause de dégâts d'eau lors de pluies de forte intensité. Pour éviter tout risque de refoulement d'égout au sous-sol ou de surcharge du drain de fondation, il est important de conformer toutes les gouttières de la résidence au Règlement no 4706 de la Ville de Drummondville. En effet, les eaux provenant d'un toit en pente d'un bâtiment unifamilial ou bifamilial, qui sont évacuées au moyen de gouttières, doivent être obligatoirement déversées sur la surface perméable du terrain ou dans un puits percolant à une distance d'au moins 1,5 m du bâtiment dans les limites de la propriété. Ces eaux doivent également être déversées loin de la zone d'infiltration captée par le tuyau de drainage des fondations du bâtiment. Ces eaux ne peuvent être déversées dans l'emprise de la rue, directement ou indirectement. Cette disposition réglementaire s'applique à tout bâtiment situé sur le territoire de la ville sans distinction de l'année de construction.

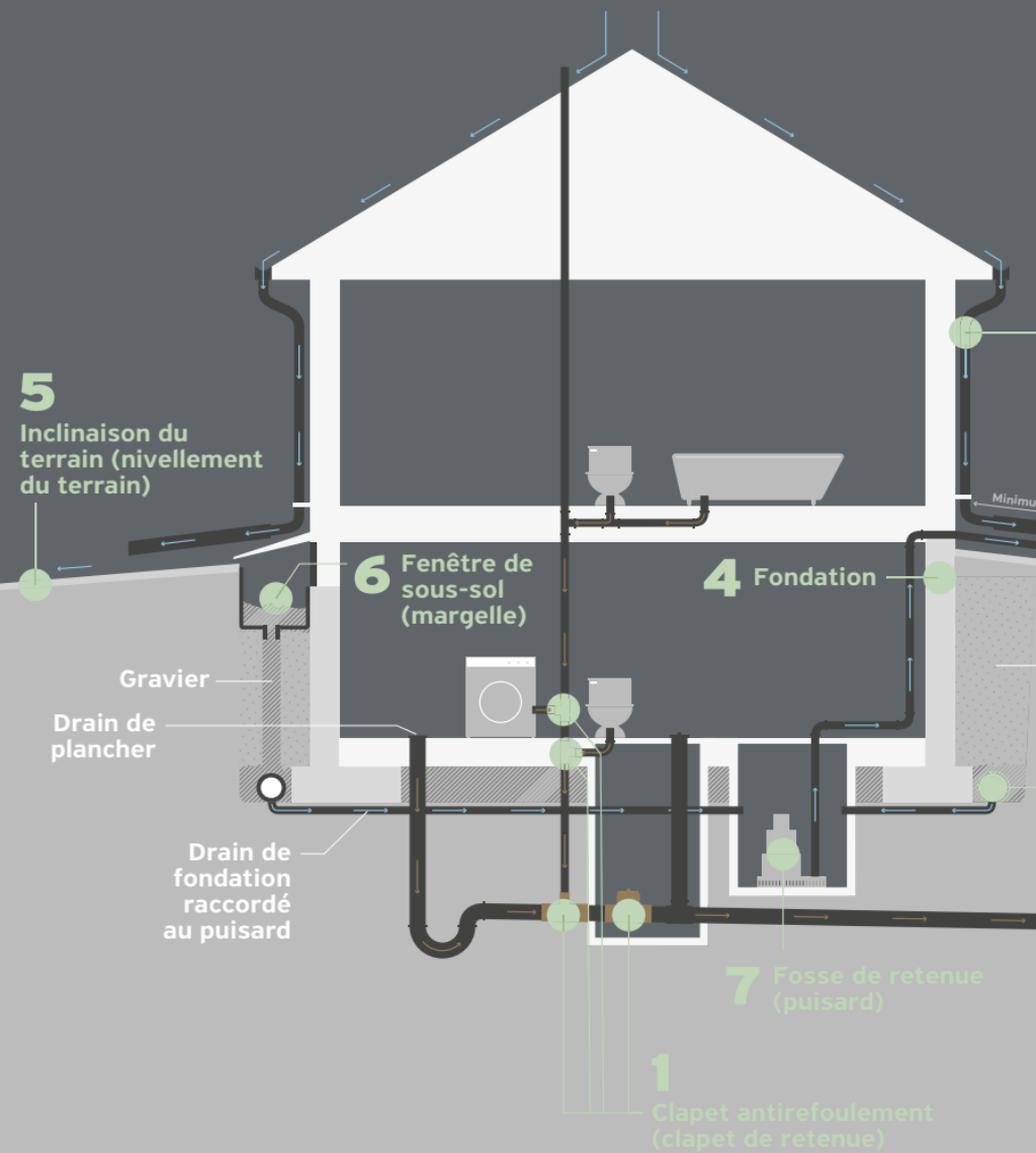
IMPORTANT

*Débrancher les descentes de gouttières
du drain de fondation;*

*Dévier l'eau captée par les gouttières à 1,5 m de
la résidence vers un puits percolant, la pelouse,
une haie, une plate-bande, un jardin ou un baril
d'eau de pluie, afin que l'eau y soit absorbée.*

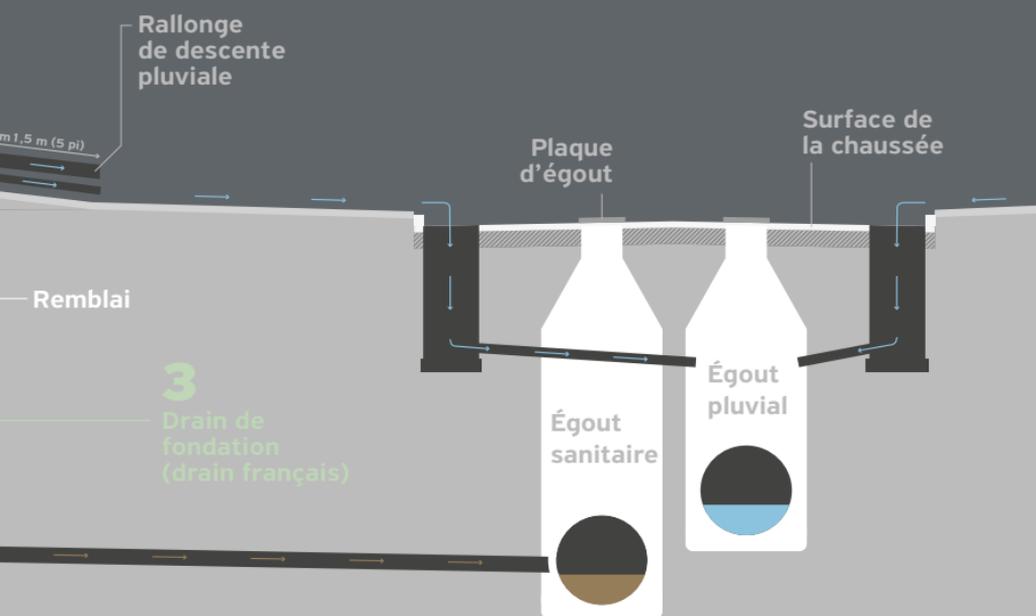
Astuce

- **DÉGAGER LES GOUTTIÈRES AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AFIN D'ÉVITER L'ACCUMULATION DE DÉBRIS.**



2

Gouttières (descente pluviale)

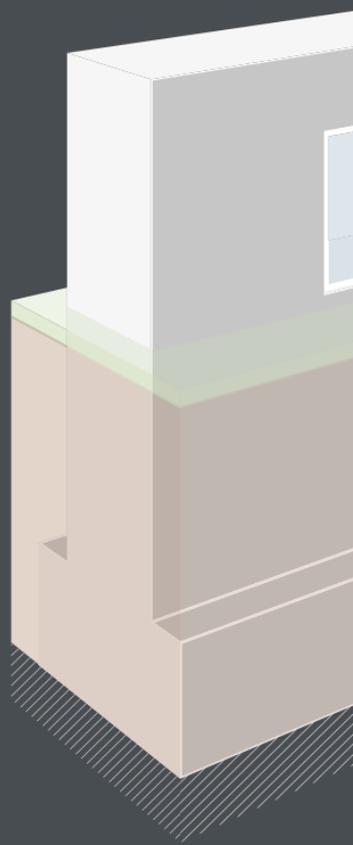


3

Drain de fondation (drain français)

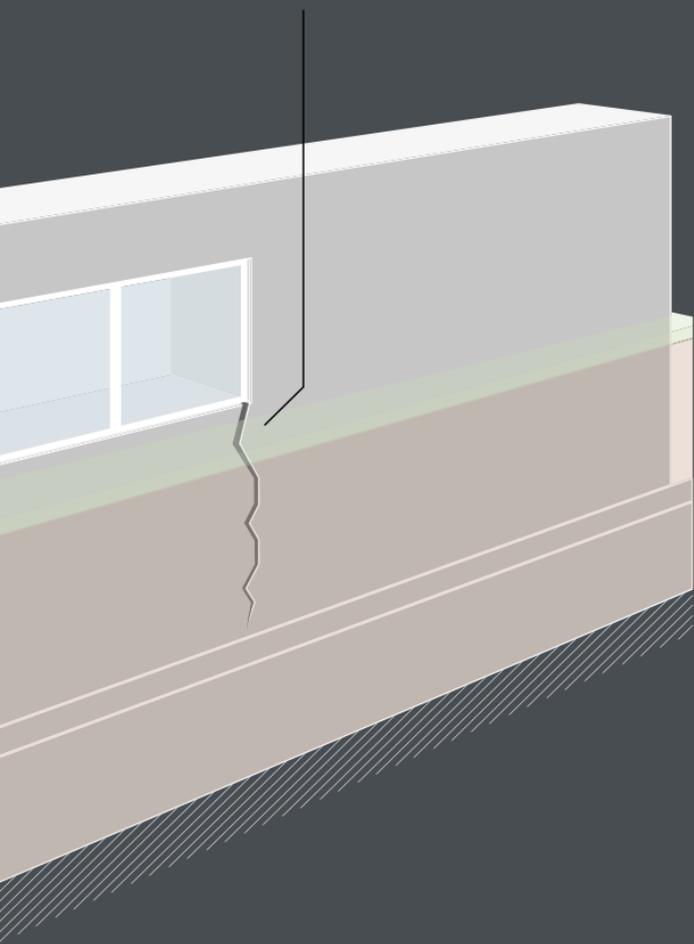
4

Fondation



Les conditions climatiques du Québec et la composition des sols ont pour effet de provoquer certains mouvements de terrain et ainsi causer des fissures dans la fondation d'une résidence. Ces fissures sont généralement engendrées par le mouvement du sol, le soulèvement de la fondation à la période de gel ou un drain de fondation non fonctionnel ou absent.

Fissure



Astuces

- **VÉRIFIER SI LA FISSURE N'EST QUE SUPERFICIELLE OU SI ELLE S'ÉTEND JUSQU'AU MUR DE FONDATION. UNE MICROFISSURE PEUT SEMBLER BANALE À PREMIÈRE VUE. CEPENDANT, IL EST IMPORTANT DE SE RÉFÉRER À UN EXPERT EN CAS DE DOUTE;**
- **UNE FISSURE VERTICALE DE MOINS DE 3,2 MM DE LARGEUR PEUT FACILEMENT ÊTRE COLMATÉE. PAR CONTRE, UNE FISSURE DE DIMENSION SUPÉRIEURE OU HORIZONTALE DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE IMMÉDIATEMENT PAR UN EXPERT.**

5

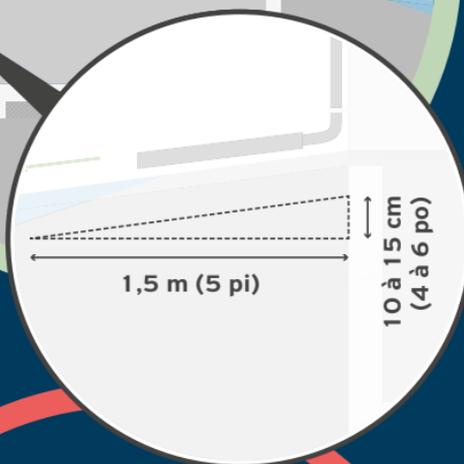
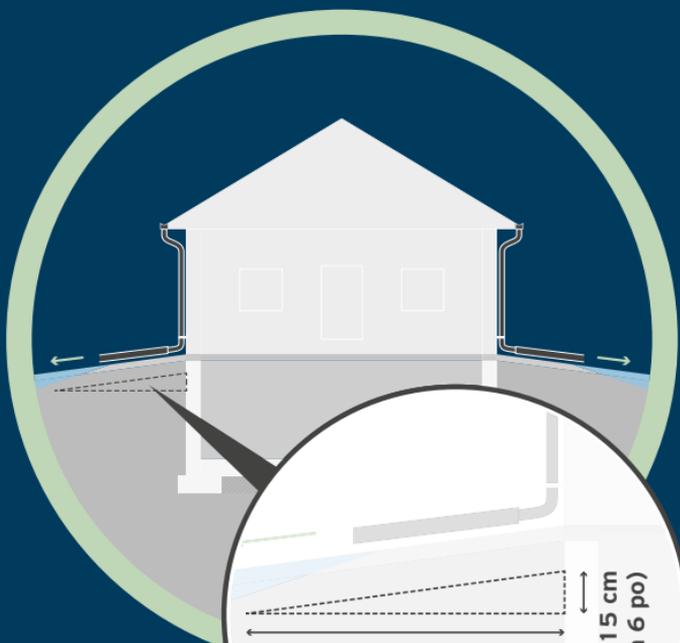
Inclinaison du terrain (nivellement du terrain)

L'inclinaison du terrain peut également devenir problématique si elle ne permet pas à l'eau de s'écouler normalement en direction opposée à la résidence. Dans un tel cas, un dégât d'eau pourrait éventuellement survenir au sous-sol.

L'inclinaison du terrain peut varier avec le temps, cela est principalement dû à l'érosion du sol. Ainsi, les fortes pluies et la fonte des neiges peuvent être une source d'infiltration d'eau au sous-sol d'une résidence si l'eau s'écoule anormalement vers celle-ci. Cette situation entraîne habituellement une surcharge du drain de fondation et des infiltrations diverses. Afin d'éloigner l'eau de la fondation, il est suggéré de prévoir une dénivellation de 10 à 15 cm sur une longueur de 1,5 m.

Astuces

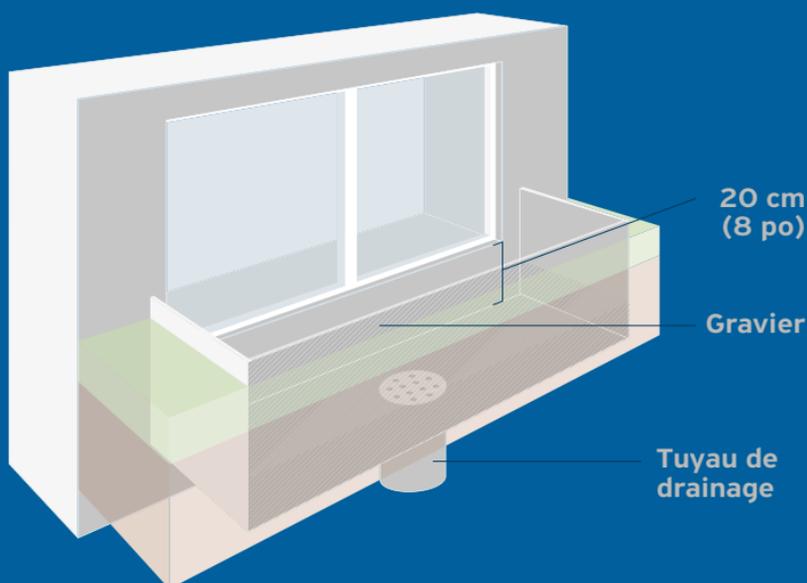
- **REMBLAYER EN CRÉANT UNE DÉNIVELLATION EN PENTE EN DIRECTION OPPOSÉE À LA RÉSIDENCE;**
- **REHAUSSER LE TERRAIN AUTOUR DE LA FONDATION AVEC UN REMBLAI QUI EMPÊCHE LES INFILTRATIONS;**
- **RECOUVRIR LE SOL AVEC DU GAZON.**



6

Fenêtre de sous-sol (margelle)

Les fenêtres du sous-sol sont facilement accessibles par l'eau. Pour éviter toute infiltration dans le sous-sol, il faut s'assurer d'un dégagement minimal de 20 cm entre le dessous d'une fenêtre et le niveau du terrain. Lorsque cette distance ne peut être respectée, une margelle (puits de fenêtre) doit être ajoutée.



Astuces

- **VÉRIFIER L'ÉTAT DES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ DE LA BORDURE DE LA FENÊTRE ET LES POSSIBLES FISSURES AUTOUR DE LA MARGELLE;**
- **NETTOYER LE FOND EN RETIRANT LES DÉBRIS, LES FEUILLES OU LE GAZON.**

7 Fosse de retenue (puisard)

La fosse de retenue capte l'eau du drain de fondation sur le pourtour de la résidence et la réachemine vers l'égout pluvial municipal.

Astuces

- **VÉRIFIER AFIN QU'IL N'Y AIT PAS DE DÉBRIS;**
- **S'ASSURER DU FONCTIONNEMENT ADÉQUAT DE LA POMPE, NOTAMMENT À LA SUITE D'UNE PANNE ÉLECTRIQUE.**

Ce guide se veut un outil d'information préventif mis à la disposition des citoyens afin de les informer des principales causes de dégâts d'eau et des mesures pouvant être prises pour réduire les risques. Les renseignements sont soumis à titre indicatif et n'engagent aucunement la responsabilité de la Ville de Drummondville. En aucun cas, ils ne peuvent substituer un règlement municipal en vigueur ou toute autre loi ou règlement au Québec.



Service des travaux publics
1005, rue Saint-Thomas
Drummondville (Québec) J2B 8K2
819 478-6572
travauxpublics@drummondville.ca

drummondville.ca



[/villedrummondville](https://www.facebook.com/villedrummondville)